

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Colmar, le 10/11/2021

### **Information relative à l'eau destinée à la consommation sur le secteur de Thann**

Plusieurs consommateurs ont signalé mercredi 10 novembre 2021 une odeur d'hydrocarbures dans l'eau du robinet sur le secteur de Thann et environs.

Par mesure de précaution et à titre préventif, une restriction alimentaire des usages de l'eau est mise en place à compter de ce jour sur les communes de Thann, Vieux-Thann, Leimbach, Rammersmatt, Bourbach le Bas, Roderen et Bitschwiller les Thann.

**Il est demandé à la population de ne pas consommer l'eau du robinet pour un usage alimentaire (boisson, préparation des aliments) ainsi que pour les animaux.**

Seule l'eau en bouteille peut être consommée. L'usage domestique reste possible (ménage, lessive, chasse d'eau...).

Il est formellement déconseillé de recourir à l'utilisation de puits ou sources privés, dont l'eau non contrôlée est souvent de qualité médiocre.

Une mise à disposition de bouteilles d'eau est en cours d'organisation par le gestionnaire Suez et la communauté de communes, en lien avec les sept communes. Les habitants sont invités à se rapprocher de leur mairie pour connaître les modalités précises de distribution de ces bouteilles.

Des investigations sont en cours afin de déterminer l'origine de cette odeur. Des dispositions ont d'ores et déjà été prises et des prélèvements ont été effectués ce mercredi afin d'être analysés.

Dès que la situation sera redevenue normale, la population sera informée. Pour toute information complémentaire, les habitants peuvent contacter le **09 77 40 11 24**